

Faculté de droit et de science politique de Rennes, le 3 décembre 2026

Journée d'Étude - Jeunes chercheur·euses

L'urgence (dé)forme-t-elle la démocratie ?

Date limite de dépôt des propositions : 10 juillet 2026

Introduction

Emmanuel Macron l'avait promis pendant sa campagne en 2017 : s'il était élu à la présidence de la République, il ferait de la « procédure d'urgence [sic] la procédure par défaut d'examen des textes législatifs afin d'accélérer le travail parlementaire¹ ». Cette volonté de normalisation d'un temps accéléré illustre l'idée selon laquelle l'urgence produit une temporalité spécifique : « on entre dans un certain mode d'être du temps, celui de l'immédiateté, de la vitesse, de la rapidité d'action. » (Bouquet, 2013, p. 130)

En effet, même si l'urgence demeure un concept « [...] difficile à manier théoriquement » (Chollet, 2011, p. 51), elle constitue sans aucun doute une « contrainte temporelle inédite » (Villalba, 2026) aux conséquences particulièrement graves. Elle traduit une forme parmi d'autres de « surcharge du présent » (Laïdi, 1998, p. 9 ; Hartog, 2003), définie comme un « temps impossible » (Chollet, 2011, p. 48). Ce présent peut se manifester par l'avènement d'une situation immédiate, telle qu'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine, mais aussi par une situation de crise, caractérisée par une temporalité de long terme (Koselleck, 1988). L'urgence peut donc être conçue comme une exception (Agamben, 2003), mais également comme une norme, lorsqu'elle se mue en état de fait (Bouquet, 2013 ; Rosa, 2010).

Qu'elle soit sanitaire, sociale, climatique, migratoire, voire civilisationnelle, l'urgence n'existe pas en elle-même : elle n'émerge qu'après avoir fait l'objet d'une mobilisation par des acteurs structurés, qu'ils soient issus du secteur public ou de la société civile. La définition même de ce que constitue une urgence fait également l'objet de luttes entre des acteurs aux intérêts divergents. La diversité des acteurs (dé)construisant l'urgence se traduit notamment dans une pluralité des fonctions de l'urgence. Elle peut ainsi à la fois

¹ https://blog.juspoliticum.com/2017/07/05/la-procedure-acceleree-ou-la-regrettable-normalisation-dune-procedure-derogatoire-par-elina-lemaire/#_ftn1

remplir une fonction de légitimation de l'action, visant par exemple à « justifier la concentration, ou l'intensification, des possibilités d'action de l'exécutif [...] » (Le Merrer & Pollaert, 2025, p. 12), mais aussi une fonction d'interpellation, qui se comprend comme « une sollicitation à l'adresse des gouvernants » (*Ibid.*, p. 12).

Le problème de la pression temporelle que constitue l'urgence est particulièrement prégnant en démocratie libérale – régime souvent critiqué pour sa lenteur et son inefficacité (Chalier et Fœssel, 2020) – dont la mauvaise gestion de l'urgence serait prouvée par ses caractéristiques intrinsèques. Ces critiques ne sont pas nouvelles puisque C. Schmitt les formulait déjà, mais peinent toujours à susciter une réponse éteignant la flamme de ces préoccupations. *A contrario*, certaines postures appellent à déconstruire l'urgence en prenant le temps (Honig, 2014). Face aux critiques de la démocratie, celle-ci pourrait tout aussi bien être le système permettant la construction de principes et de processus nécessaires à la gestion – ou la prévention – de troubles immédiats et profonds : construction d'une égale inclusion, d'une formation d'opinions éclairées sur laquelle il est possible de développer un temps de discussion le plus approprié possible.

Ainsi, comment l'urgence est-elle construite ? La démocratie est-elle compatible avec l'urgence ? Doit-elle nécessairement se compromettre ou possède-t-elle les ressources pour répondre à l'urgence ? Les différentes urgences ont-elles des conséquences identiques ? Existe-t-il une urgence démocratique ?

Pour répondre à ces questionnements, les doctorant·es en science politique de l'Institut de Droit Public et de Science Politique (IDPSP) organisent une journée d'étude le 3 décembre 2026, cherchant à analyser les processus de construction de l'urgence (entendue comme plurielle) et ses conséquences sur la démocratie. En prenant le contre-pied d'une délimitation de l'urgence en tant qu'état juridique, la JE souhaite appréhender cet objet à la fois comme un contexte résultant d'une construction rhétorique par des acteurs et comme « technique majeure, sinon unique, de gouvernement » (Le Mauff, 2024, p. 9 ; Foucault, 2004). Sa dynamique est en ce sens plus subtile, silencieuse, insidieuse. Mais elle offre aussi de nouvelles possibilités d'analyser l'urgence. Au-delà d'une étude de l'urgence vue comme une obstruction inévitable aux processus démocratiques, la JE souhaite également développer une approche qui saisit les potentielles opportunités démocratiques et sociales que pourraient susciter l'urgence.

Nous accueillons des contributions de jeunes chercheur·euses, issu·es de la science politique, proposant des études de cas empiriques, une démarche théorique et/ou

comparative s'intéressant à différents types d'urgences et de contextes institutionnels (autoritaire, démocratique...).

Ces contributions doivent s'inscrire dans les trois axes suivants :

Axe 1 : L'urgence comme voie d'appauvrissement démocratique

Le premier axe part d'une interrogation sur les conséquences de l'urgence sur la démocratie, dans ses processus et valeurs, en s'intéressant à sa construction. La rhétorique de l'urgence est-elle davantage mobilisée par certains acteurs ? Peut-on distinguer des acteurs « producteurs » et d'autres « distributeurs » des représentations de l'urgence ? Existe-t-il des constructions différenciées (motivations, espaces investis, stratégies employées) de l'urgence en fonction des acteurs (société civile, corps politique et administratif, corps scientifique) ? Comment ces développements peuvent à leur tour se voir « déconstruire » par d'autres acteurs (ex : climato-sceptiques, vaccinosceptiques) ?

Les contributions se concentrant sur les différentes manières de mettre en scène l'urgence, de la théoriser et de la justifier sont particulièrement bienvenues. Par exemple, quels sont les différents instruments et outils mobilisés par les acteurs pour construire l'urgence (est-ce par les émotions, l'idéologie, la morale, la science, le droit) ?

Enfin, cet axe sera l'opportunité de traiter des conséquences politiques de l'urgence. Pourquoi et comment le discours de l'urgence peut-il abîmer aussi bien les processus institutionnels que les principes fondateurs de la démocratie ? Quels types d'effets l'urgence a-t-elle sur les médiations politiques traditionnelles, telles que le rapport entre gouvernants et gouvernés ? Comment l'urgence peut-elle constituer un vecteur de diffusion/consolidation d'idées politiques ? Lier l'efficacité à la prise de décision en urgence, n'est-ce pas prendre le risque de faire abstraction des conséquences futures d'une telle décision ?

Axe 2 : L'urgence comme opportunité d'un renforcement démocratique et social

Néanmoins, il semble que les conséquences de l'urgence sont loin de nécessairement constituer une compromission de la démocratie. C'est pourquoi ce deuxième axe souhaite s'intéresser à deux hypothèses selon lesquelles les processus démocratiques seraient en mesure de répondre à l'urgence ou de la déconstruire, de dominer ou de dépasser la logique urgencielle plutôt que de s'y plier.

Premièrement, la démocratie en tant que régime possède-t-elle les ressources pour poursuivre « l'impératif de la bonne décision » (Roussin, 2013) et répondre activement aux

problématiques soulevées par l'urgence sans se compromettre ? S'agirait-il alors de renforcer les outils de la démocratie représentative et libérale, ou plutôt de recréer des formes de démocraties s'affranchissant du paradigme de la représentation ? Le concept de « démocratie militante » (Aïn-Aoudia, 2024 ; Berthout, 2024) pourrait-il s'avérer pertinent afin de limiter les utilisations anti-démocratiques de l'urgence ?

Deuxièmement, l'urgence pourrait, à l'image d'un « *kairos* » (Hartog, 2020), constituer une fenêtre d'opportunité (Kingdon, 1984) pour ouvrir pour des formes de contestation, de participation ou de réinvention démocratique depuis un « espace public oppositionnel » (Negt, 2007). L'accélération du temps de la décision et/ou la survenue d'un imprévu pourrait permettre, d'une part, de rendre audible le discours oppositionnel et d'autre part, contester le monopole discursif et décisionnel du pouvoir technocratique. Les contributions s'inscrivant dans cet axe de réflexion sont invitées à s'intéresser à la manière dont les formes d'action collective (mouvements sociaux, groupes de pression, associations) peuvent tirer parti de l'urgence afin de renforcer ou susciter la démocratie.

Axe 3 : La construction d'un approfondissement démocratique par l'urgence

Enfin, le troisième axe constitue une ouverture sur les modalités de construction d'une « urgence démocratique ». Seront ici appréciés les travaux portant sur les acteurs, discours et mobilisations ayant une visée de renforcement démocratique et faisant appel à une rhétorique de l'urgence. Il apparaît en effet que l'« urgence démocratique » est mobilisée par des acteurs pluriels, allant des médias aux intellectuels, en passant par les associations, les organisations internationales et les élites politiques. En outre, le contenu de l'urgence démocratique n'est pas univoque : il concerne tant la participation citoyenne, que la décentralisation et la lutte contre la désinformation, et ce dans divers contextes institutionnels.

Les usages stratégiques et les effets politiques de cette rhétorique pourront également faire l'objet de propositions. La « crise de la démocratie représentative » nécessite-t-elle une réponse urgente ? L'urgence constitue-t-elle une rhétorique efficace pour démocratiser les institutions ? Existe-t-il un « état d'urgence démocratique » (Valiergue, 2023) ?

Modalités de soumission d'une proposition de contribution

- Cette journée d'étude s'adresse (prioritairement) aux jeunes chercheuses et chercheurs (doctorant-es, docteur-es sans poste, post-doctorant-es, docteur-es récemment titularisé-es).
- Nous attendons une proposition de communication de maximum 500 mots (hors références bibliographiques), à transmettre avant le 10 juillet 2026. Les intervenant.es potentiel·les seront contacté·es dès lors que le processus de sélection sera achevé, fin-août.
- Les propositions sont à transmettre à l'adresse mail suivante : marguerite.marcinkowski@univ-rennes.fr

Informations supplémentaires

Publication

- Une publication collective sera envisagée pour les personnes souhaitant contribuer à la rédaction d'un article inséré dans le dossier thématique d'une revue.

Condition de participation

- Visiteur·euses : les personnes qui souhaitent participer à l'événement en tant que visiteurs devront s'inscrire via ce formulaire [lien]

Comité d'organisation

- Bertrand Bigaud, Doctorant en science politique (Université de Rennes, IDPSP)
- Valentin Guillet, Doctorant en science politique (Université de Rennes, IDPSP)
- Léandre Lebon, Doctorant en science politique (Université de Rennes, IDPSP-IODE)
- Marguerite Marcinkowski, Doctorante en science politique (Université de Rennes, IDPSP)
- Bruno Ronchi, Doctorant en science politique (Université de Rennes, IDPSP)

Références bibliographiques

Agamben, Giorgio. *État d'exception. Homo sacer II*, Paris, Seuil, coll. « L'ordre philosophique », 2003.

Aïn-Aoudia, Myriam. « Limiter le pluralisme politique pour défendre la démocratie », *Revue française de science politique*, Volume 4, Numéro 74, 2024.

Berthout, Augustin. *La démocratie militante. Étude comparée d'une doctrine constitutionnelle*, Thèse pour le doctorat en droit public, Université de Montpellier, 2024.

Bouquet, Brigitte. « Les temporalités de la décision », *Vie sociale*, Volume 2, Numéro 2, 2013. pp. 123-131.

Chalier, Jonathan et Fœssel, Michaël. « Le mythe de l'impuissance démocratique », *Esprit*, Numéro 10, 2020.

Chollet, Antoine. *Les temps de la démocratie*, Paris, Dalloz, coll. « Nouvelle Bibliothèque de Thèses », 2011.

Foucault, Michel. *Sécurité, territoire, population : cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil, coll. « Hautes Études », 2004.

Hartog, François. *Régimes d'historicité, Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXIème siècle », 2003.

Hartog, François. *Chronos. L'Occident aux prises avec le Temps*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2020.

Honig, Bonnie. « Three Models of Emergency Politics », *Boundary*, Volume 41, Numéro 2, 2014.

Kingdon, John. *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown and Co, 1984, rééd. New York, Longman, 1995.

Koselleck, Reinhart. *Critique and Crisis. Enlightenment and The Pathogenesis of Modern Society*, Oxford, Berg publishers, 1988.

Laïdi, Zaki. « L'urgence ou la dévalorisation culturelle de l'avenir », *Esprit*, Numéro 240, 1998, pp. 8-20.

Le Mauff, Julien. *L'empire de l'urgence, ou la fin de la politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2024.

Le Merrer, Nicolas et Pollaert Marion (dir.). *Urgence*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les Essentiels d'Hermès », 2025.

Negt, Oskar. *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, coll. « Critique de la philosophie », 2007.

Rosa, Hartmut. *Accélération. Une critique sociale du temps*, trad. Renault, Didier, Paris, La Découverte, coll. « Théorie critique », 2010.

Roussin, Juliette. « Démocratie contestataire ou contestation de la démocratie ? L'impératif de la bonne décision et ses ambiguïtés », *Philosophiques*, Volume 40, Numéro 2, 2013, pp. 369-397.

Valiergue, Marinette. « État d'urgence démocratique : comment décider ensemble ? », Note de la Fondation Jean Jaurès [En ligne], publiée le 07 avril 2023, [https://www.jean-jaurès.org/publication/etat-durgence-democratique-comment-decider-ensemble/?post_id=44209&export_pdf=1], consulté le 22 mai 2026.

Villalba, Bruno. « Temporalités négociées, temporalités prescrites. L'urgence, l'inertie, l'instant et le délai » [En ligne], dans Bernard Hubert et Nicole Mathieu (dir.), *Interdisciplinarités entre Natures et Sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, coll. « EcoPolis », 2016, pp. 89-109, [<https://agroparistech.hal.science/hal-01508807v1/document>], consulté le 22 mai 2026.